



## **ORDRE DU JOUR**

**Séance extraordinaire**

6 février 2023 à 19 h 30

Au Pavillon Wilson

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion. Règlement no 168-29 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigés pour les services pour l'année 2023 ;
4. Dépôt du règlement no 168-29 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigés pour les services pour l'année 2023;
5. Parole au public;
6. Levée de la séance.